

## 6.1 - Signalétique

La signalétique (ou ensemble des moyens de signalisation d'un lieu) est un fondement de l'accueil du public sur les sites naturels (ou autres). Elle permet d'informer, de guider, de recommander mais également d'identifier le site (son statut), de mettre en valeur son contenu, les personnes ou organismes impliqués dans son fonctionnement, etc. C'est pourquoi, la qualité de la signalétique sur un site protégé est très importante car elle reflète la gestion pratiquée sur celui-ci et permet au gestionnaire de communiquer son action.

Pour assurer la qualité du projet, il faudra veiller à :

- 1 - une méthodologie rigoureuse afin que l'impact des moyens utilisés soit globalement positif auprès des visiteurs (aucun aspect ne pouvant être traité superficiellement).
- 2 - les matériaux et la mise en œuvre nécessaires à la réalisation des signaux doivent répondre à de nombreux critères spécifiques (résistance mécanique et chimique, esthétique, durabilité, structure, impression, etc.).

### Une méthodologie rigoureuse pour la conception

La signalétique est le reflet quasi fidèle de la gestion mise en œuvre sur un site naturel (une forme de signature du gestionnaire). Elle doit donc être conçue de manière très rigoureuse après une réflexion approfondie.

#### Définir clairement les objectifs

La signalétique ne peut répondre à tous les besoins d'information. Elle doit s'inscrire dans une démarche et une logique communes avec d'autres outils de promotion. La signalétique doit faire partie d'un plan de communication, où les autres éléments sont la promotion et la communication (par des plans, des brochures, ou autres infos à emporter), la publicité (pré-enseigne, enseigne, ou autres infos sur place).

A priori, le public ne fréquente pas un site naturel pour y pratiquer la lecture, encore moins le déchiffrement. Aussi le gestionnaire du site doit-il sélectionner de façon stricte, le nombre et le contenu des messages et informations qu'il désire communiquer. Mais attention, tout excès dans ce domaine sera immanquablement censuré par le désintérêt rapide des visiteurs et pourra même parfois "dénaturer" le paysage (ex : trop de panneaux). Une démarche s'impose donc avant de mettre en place toute forme de signalétique sur un site, a fortiori sur un réseau de sites.

Pour ce gestionnaire, elle peut consister en :

- L'analyse, hiérarchisée par thème, de toute l'information susceptible d'être communiquée.
- L'évaluation quantitative et qualitative du public utilisateur des lieux (qui veut-on toucher ? et pourquoi ?).
- Le choix des messages et informations prioritaires, avec l'identification des destinataires en fonction des objectifs généraux de gestion du site et d'objectifs particuliers d'accueil (ex : sensibilisation de scolaires).
- L'établissement d'un plan de signalétique qui indiquera les messages et informations sélectionnés (ils seront classifiés selon leur usage (ex : identification, balisage, etc.)), les types de supports choisis pour les diffuser, une cartographie de l'emplacement où chaque support sera implanté sur le terrain, les modes de présentation des informations et les critères permettant une cohérence de l'ensemble de la signalétique proposée.

Un Cahier des Charges peut décrire précisément ces supports : matériaux, dimensions, formes, mise en œuvre, fixations, etc.

Un plan du site peut faciliter le repérage, puis le suivi des différents supports utilisés.

Une charte graphique peut décrire dans le détail les techniques d'impression à utiliser, le type de graphisme, les couleurs, la typographie, la mise en page, etc. Son élaboration est nécessaire pour communiquer les informations générales qui concernent un réseau de sites (ex : charte des Parcs Nationaux, charte des Réserves Naturelles, charte des terrains du Conservatoire du Littoral, etc.).

#### Intégrer les contraintes

- Les signaux mis en place sur le site doivent être totalement utiles et fonctionnels (pas de superflu !). Ceci suppose des messages finalisés, définitifs (pas d'improvisation). Les informations temporaires ne doivent apparaître que dans un contexte précis, tel un panneau réservé à cet usage (ex : vitrine à l'entrée d'un centre d'accueil). Chaque panneau (ou autre support) doit être composé dans son intégralité (ex : sous forme de maquette). Après évaluation de son impact (facilité de lecture, de compréhension, intégration, attrait, etc.), il pourra faire l'objet d'une fabrication.
- La signalétique étant l'image de la gestion pratiquée sur le site, elle doit être proche de la perfection : contenu épuré, présentation de qualité (lisibilité, netteté de la définition), supports esthétiques, adaptés, résistants, mise en œuvre soignée, etc. La nécessité de maintenir le dispositif en parfait état sur le long terme s'impose donc. Un suivi régulier des installations permettra d'assurer leur entretien courant, le remplacement éventuel de parties endommagées (vieillesse, vandalisme). Un panneau dégradé (même simplement difficile à lire) devra immédiatement être remis en état ou remplacé. Il convient également de vérifier, au cours du temps, le bien-fondé du contenu ou de l'emplacement de chaque support (l'évolution du milieu, l'attitude du public face au signal seront des éléments d'appréciation). Il est donc souhaitable de prévoir, dès la conception de la signalétique d'un site, le matériel nécessaire à la maintenance des signaux.
- Pour satisfaire à la vocation essentielle d'un site protégé, à savoir la conservation, les différents signaux implantés sur le terrain devront être intégrés dans les paysages.
- Le choix des matériaux (traditionnels ou modernes), des emplacements (ex : en périphérie, selon la topographie ou la végétation), des couleurs, des proportions, des formes et dimensions, etc., permettra de réaliser des équipements discrets. La visibilité d'un signal doit reposer sur l'attraction qu'il suscite et non pas sur une agression visuelle.
- Le lieu d'implantation d'un signal est très important quant à la portée du message transmis ou son interprétation. Ainsi, un balisage directionnel ne peut être ambigu, une information sur une particularité remarquable doit en permettre l'identification immédiate sans provoquer d'attitudes néfastes. Dans ce cadre, il est souvent préférable de ne pas intégrer dans le plan de signalétique des informations sur des zones fragiles ou sensibles (attirer l'attention sur ces lieux renforce leur attraction).
- La mise en place de tout aménagement sur un site protégé doit être faite avec l'accord du propriétaire. Ceci est a fortiori valable lorsqu'un signal est implanté hors des limites de propriété foncière. Dans ce cas, l'aval des propriétaires riverains, du maire de la commune, d'organismes concernés est nécessaire (ex : DDE pour les panneaux routiers); des contraintes supplémentaires sont alors à respecter (ex : normalisation des panneaux sur les "voies publiques").
- Le contenu des messages y compris ceux concernant la réglementation au sein de l'espace protégé ne doit pas avoir de connotation négative. Les interdictions sont toujours plus difficilement acceptées que les sollicitations au bon sens ou à la collaboration (ex : "Aidez-nous à", "Pour éviter le dérangement de la faune sauvage, il est préférable de"). Positiver les messages n'est pas forcément en contradiction avec le fait d'énoncer clairement et sans ambiguïté, le contenu d'un règlement intérieur.
- Compte-tenu des budgets nécessaires à l'installation d'une signalétique efficace, il est fondamental de choisir des matériaux et des techniques d'impression qui soient garantis durables dans le temps (vieillesse, vandalisme, etc.). Un seul panneau de qualité sera toujours préférable à plusieurs "bricolages".

Les critères d'évaluation du coût d'un signal sont :

- la durée de vie prévisible,
- le nombre de visiteurs renseignés,
- la maintenance nécessaire,
- les frais d'entretien courant,
- l'impact estimé des matériaux et du contenu.

#### Quelques "niveaux" de signalétique

La signalisation, y compris en site naturel protégé, a pour fonctions d'accueillir, informer, guider, orienter et de signaler. Pour chacune de ces fonctions, il conviendra d'identifier les besoins par usage, par public ciblé ou objectifs de gestion, afin de définir les familles d'outils signalétiques les plus adéquates. Parmi les plus employés, on trouve :

### **La signalétique d'accès au site (ou de jalonnement)**

Située à l'extérieur du site, elle permet au public d'y accéder facilement à partir du réseau routier. Véritable outil de gestion, elle peut être plus ou moins développée (voire inexistante) en fonction de la volonté du gestionnaire d'attirer, ou pas, un public nombreux (le critère de choix étant la capacité du site à supporter telle ou telle fréquentation). Les signaux utilisables sont des panneaux directionnels ou d'information, normalisés répondant aux critères fixés par la cellule départementale d'exploitation et de sécurité (CDSE) de la DDE. Les emplacements seront choisis en collaboration avec un représentant de la DDE (qui intégrera ces panneaux dans son schéma directeur de signalisation routière, les commandera pour le compte de l'organisme et les fera mettre en place) et éventuellement un représentant de la mairie concernée (autorisation d'implantation).

### **La signalétique d'identification du site (panneau d'entrée)**

Souvent réalisé sous forme d'un panneau particulier (répondant à une charte), cette signalétique a pour but d'informer les visiteurs sur le statut du site protégé, l'identité de son propriétaire, l'essentiel des conditions d'accès et éventuellement les références du texte législatif de création (décret, arrêté...). Son objectif est d'officialiser le terrain ainsi que l'accueil du public dans son périmètre. Il permet en outre au propriétaire (organisme ou autre) d'exprimer sa politique (maîtrise foncière, protection, ouverture, etc.), l'ampleur de son action, son dynamisme. Ces panneaux sont à poser à chaque entrée du site dès le franchissement de la limite de propriété, que l'accès soit routier ou piétonnier. A certaines entrées principales, ces panneaux peuvent être "monumentaux", pour bien signifier la réelle présence et la valeur d'un patrimoine. La tenue vestimentaire de l'agent chargé de la gestion du site est également un signal d'identification.

### **La signalétique d'information générale (panneau d'accueil et d'information)**

Elle est souvent concrétisée sous la forme d'un panneau de surface relativement importante, fixé sur un support attractif. Son but est d'apporter au visiteur l'essentiel des informations concernant le site et son utilisation.

A titre d'exemple :

- les limites géographiques du territoire réglementé,
- la situation du terrain dans un contexte plus large (ex : vallée, région),
- le contenu du site, ses centres d'intérêts, ses richesses,
- l'infrastructure d'accueil (sentiers, centre d'accueil, postes d'observations...),
- les éléments essentiels de la gestion pratiquée (ex : pâturage, débroussaillage...),
- des recommandations importantes liées à la pratique du site.

L'objectif de cette signalétique est de satisfaire la curiosité première du public et lui donner les moyens de profiter pleinement de sa visite (ex : carte des lieux, centres d'intérêt, illustrations descriptives, etc.). Elle avertit également des attitudes souhaitables pour préserver le site en exprimant clairement les "règles du jeu". Ces panneaux sont à poser à l'entrée des principaux accès piétonniers de manière à "toucher" le maximum de visiteurs (ex : à la sortie du parking côté site). Il vaut mieux ne pas attirer l'attention sur les zones sensibles ou fragiles.

### **La signalétique de réglementation du site**

De plus en plus rare de manière isolée, ce type de signal doit être présenté de façon très claire. Il exprime, sans ambiguïté pour le public, les attitudes à adopter sur le territoire réglementé. La forme utilisée le plus fréquemment est celle des pictogrammes qui expriment l'autorisation ou l'interdiction de diverses pratiques (ex : chien tenu en laisse, cueillette interdite, etc.). Ces pictogrammes sont généralement proposés au niveau du panneau d'identification (bandeau inférieur) ou du panneau d'accueil, intégré ou en bandeau. Attention au choix des pictogrammes qui doivent être très expressifs, c'est-à-dire indiscutables dans leur interprétation. Ils peuvent aussi faire l'objet d'un panneau séparé apposé à l'entrée de chaque sentier piétonnier (attention cependant à la démultiplication des supports). Le texte intégral du règlement intérieur peut également être présenté mais il reste très rébarbatif et n'est généralement pas lu par la majorité du public.

### **La signalétique de sécurité**

Elle se caractérise par l'utilisation de pictogrammes et de signaux clairs, sur un panneau triangulaire, de couleur jaune, orange ou rouge, placé à quelques mètres devant le danger sur lequel on veut attirer l'attention. Cette implantation sera particulièrement nécessaire en cas de passages réguliers de groupes, de familles, etc. On devra avoir à l'esprit qu'un danger important, évident, est paradoxalement moins dangereux qu'un danger non visible mais dont on se méfierait moins. Il faudra donc veiller à signaler de manière très claire ces dangers moins perceptibles qui peuvent présenter plus de risques.

### **Le balisage**

Cette signalétique, qui regroupe, au sein de l'espace protégé, des bornes de réglementation, des balises de limite, des panneaux directionnels ou de situation, etc., doit être identifiable dès le panneau d'accueil et d'information et rester homogène sur l'ensemble de l'espace. Elle permet de renseigner sur les itinéraires, d'informer des lieux particuliers (point de vue, zone de danger...) et de rappeler certaines recommandations. En officialisant des itinéraires, elle permet aussi de limiter les risques de dispersion, souvent source de dégradations. L'implantation, aussi minutieuse que possible, de cette signalétique doit aider les visiteurs, en libérant leur esprit de tout souci de repérage, à respecter la réglementation en vigueur et à apprécier pleinement le contenu du site. Les directions doivent être indiquées de manière à ne pas être interprétables.

### **La signalétique d'information éducative**

Orientée sur le développement de thèmes particuliers ou la mise en valeur d'une richesse locale, elle doit être très élaborée et s'intégrer dans le site. Son objectif est d'initier, sensibiliser un public ciblé au fonctionnement des milieux naturels, à la richesse, la diversité de leur contenu, etc. Les panneaux ou autres supports seront placés judicieusement en fonction du thème développé et de la préservation des milieux (ex : sentier d'interprétation sur...). Ces quelques exemples permettent d'illustrer différents niveaux de signalétique. Mais si certains sont indispensables (identification, réglementation, accueil et information), les autres ne peuvent être imaginés qu'en fonction des capacités du site à intégrer de tels équipements sans nuire à sa préservation et à sa richesse intrinsèque. De plus, le public ne peut être attentif, réceptif qu'à des propositions faites à dose homéopathique, la motivation de sa visite étant tout autre (surtout pas de forêt de panneaux !).

### **Des matériaux, une mise en place : des exigences à satisfaire**

Depuis quelques années la signalétique est devenue un véritable outil de gestion. Une telle évolution a fait naître rapidement un grand nombre d'exigences visant à accroître l'efficacité et donc l'impact de cette technique de communication. Le matériel et les méthodes utilisés (panneaux, moulages, gravures, etc.) doivent donc faire preuve de nombreuses qualités.

#### **La résistance mécanique, physique**

(cassures, fissures, éclats, désagrégation, variations dimensionnelles...)

Un site naturel est exposé aux intempéries et aux agissements du public. Les équipements doivent résister :

- aux phénomènes climatiques : température (gel, chaleur), précipitations (pluie, neige, grêle, ...), vents parfois violents (pression de l'air, criblages divers comme le sable...),
- à l'alternance des conditions météorologiques (changements d'état souvent brutaux),
- aux effets de la lumière, principalement l'action des rayons ultra-violet qui "brûlent" (jaunissement, matière plus cassante, décoloration des photos et des photocopies couleur...),
- aux agressions humaines (inconscience, vandalisme) comme par exemple pousser, frapper, gratter, rayer, etc...

#### **La résistance chimique**

(dissolution, ternissement...)

Les matériaux y compris les encres, les peintures, les vernis... doivent pouvoir supporter le contact avec des substances chimiques pour leur entretien (produits de nettoyage). Mais d'autres risques doivent aussi être pris en considération :

- les projections accidentelles (ex : air salin),
- les dégradations volontaires (ex : "bombages"),
- les déjections d'animaux (ex : fientes d'oiseaux).

### La résistance au temps, au vieillissement

(déformation, décoloration, oxydation...)

Les caractéristiques mécaniques et chimiques du matériel doivent rester stables sur une certaine durée (ex : 5 à 10 ans). La conception et la mise en place d'une signalétique sont onéreuses et un message peut rester valable plusieurs années. Pour tenir en éveil la curiosité, l'attention des visiteurs, il peut s'avérer nécessaire cependant de proposer des signaux différents même si le message reste d'actualité.

### Un aspect, une finition sans défaut

Les formes, les coloris, les états de surface (ex : planéité) doivent permettre de présenter et mettre en valeur le contenu du signal. Le matériel doit renforcer le message émis et non pas l'altérer.

### L'impact écologique

Il conviendra de se renseigner si les matériaux choisis répondent à des labels ou des normes écologiques. Il est parfois préférable de payer un peu plus cher pour des matériaux respectueux de l'environnement que de choisir une solution moins onéreuse mais en contradiction avec le message de respect et de protection de la nature diffusé sur les sites naturels.

### Un coût raisonnable

Le rapport qualité-prix est un critère de choix pour un matériau. Cependant les conditions d'utilisation en site naturel obligent à considérer d'autres aspects. Ces conditions imposent toujours de surdimensionner les ouvrages par rapport aux normes de résistance et de sécurité habituelles.

Par exemple, un panneau peut être très sollicité (intempéries, vandalisme), un message peut devenir caduc, un milieu peut évoluer très rapidement, etc. Il est alors plus judicieux de prévoir un matériel moins durable mais remplaçable aisément pour un coût acceptable (ex : sérigraphie en plusieurs exemplaires plutôt que gravure).

Autre exemple, à contrario : une gravure sera moins onéreuse sur bois que sur un minéral mais le temps et les produits nécessaires à l'entretien du premier panneau ne sont pas négligeables.

### Une maintenance, un entretien minima

Compte-tenu des missions confiées aux agents de terrain, il est important d'installer des équipements nécessitant peu d'entretien (sauf problème occasionnel). Ainsi un bois plus durable et plus stable peut être choisi par rapport à un autre. Il en va de même pour le choix d'une matière (ex : bois - PVC), ou d'un traitement (ex : sels hydrosolubles en autoclave - badigeonnage).

### L'intérêt d'un Cahier des Charges

Pour bien consulter des fournisseurs en vue de l'achat de matières premières ou de produits finis, la rédaction d'un Cahier des Charges permet de décrire précisément le matériel souhaité, d'obtenir des propositions comparables et de posséder un document de référence qui servira en cas de litige, mais aussi comme archive pour des démarches futures. Outre les prescriptions techniques indispensables, le Cahier des Charges indiquera la garantie souhaitée (type, durée), les normes à respecter (résistances, sécurité), les conditions d'utilisation du matériel sur le terrain en prenant en compte les sollicitations très fortes que subit le matériel exposé aux phénomènes naturels, à la faune et à la fréquentation humaine.

Le cahier des charges sollicitera du fabricant les modalités de mise en œuvre et les contraintes d'entretien car elles conditionnent la validité des garanties.

### Les principaux matériaux



### Sélectionner les matériaux

Trois besoins complémentaires

Les équipements de signalétique comprennent généralement trois parties :

- le support de l'information ou du message (ex : panneau de PVC sérigraphié) ,
- la structure servant à présenter ce support (ex : poteaux en bois),
- la protection de ce support (ex : verre, plexiglass, vernis...).

Un même matériau peut parfois assurer un, deux, voire trois rôles, en même temps ou séparément.

### Les critères de choix

Selon sa destination (support, structure, protection), un matériau sera sélectionné en fonction de :

- son apparence (forme, couleur, structure, planéité, grain...),
- son adéquation avec l'objectif visé (contenu du message, lieu d'implantation, utilisateurs, etc.),
- son impact écologique,
- sa résistance prévisible au vieillissement,
- sa solidité intrinsèque,
- la simplicité de son utilisation (mise en œuvre, entretien...),
- son coût par rapport à l'usage prévu (objectifs, contraintes).

### Pour en savoir plus...

#### Pistes bibliographiques

CHIFFAUT, A. (1992) : Guide administratif du gestionnaire de réserve naturelle. Conférence Permanente des Réserves Naturelles. Paris ; Quétigny.  
 CHIFFAUT, A. ; ROLAND, J. (1993) : Charte signalétique des réserves naturelles et des réserves naturelles volontaires. 32 p. ATEN, Montpellier.  
 E.N.R. (1993) : Cahier des charges de la signalétique des sites naturels protégés du Nord / Pas-de-Calais. n.p. Espace Naturel Régional. Lille.  
 GRAPUS (1990) : Parcs nationaux de France, charte graphique. 32 p. GRAPUS.  
 PIERZO, D. (1983) : Signalétique d'identification des sites. 20 p. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Paris.  
 FARAMA, J. (2006) : La charte officielle du balisage et de la signalisation. Paris. FFR. 67 p.  
 INDERGAND, M. (1990) : Comment choisir les matériaux de la signalétique. np. ATEN. Neuilly-sur-Seine (non diffusé).

#### Personnes ressources

J. FARAMA, TRACES TPI France - [jfarama@tracestpi.com](mailto:jfarama@tracestpi.com)

#### Voir aussi fiches ...

Destruction, dégradation d'un bien appartenant à autrui et le vol

[Les parcours muséographiques](#)

Visites guidées

Conception, aménagement et entretien d'un sentier

Gérer les flux

Montage et suivi d'un projet de travaux

**Dernière mise à jour : 2006**

Auteur : J. FARAMA

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN